

OPERATION D'AMELIORATION DE L'ASPECT DU CIMETIERE COMMUNAL

Les habitants de Wandignies Hamage le savent bien, l'aspect du cimetière, en particulier dans certains secteurs anciens, n'est pas aussi satisfaisant que l'on pourrait le souhaiter.

L'équipe municipale, parfaitement consciente de cette situation, a décidé de prendre les mesures nécessaires pour résoudre ce problème.

Cela étant, il faut savoir que l'amélioration de l'aspect d'un cimetière n'est pas une mince affaire, et ne pourra se régler qu'au prix d'un protocole étalé sur plusieurs années.

Pour comprendre la procédure à mettre en place il faut apprécier une des particularités de ce site, qui est une étroite imbrication entre le terrain communal et le terrain concédé (*c'est-à-dire sur lequel un droit de jouissance privé a été accordé pour une certaine durée*).

En effet, si l'entretien du terrain communal incombe naturellement à la commune, l'entretien d'un emplacement concédé incombe, en revanche, exclusivement au concessionnaire ou à ses ayants-droit.

Bien évidemment, cela devient difficile lorsque le concessionnaire est décédé et qu'il n'y a plus d'ayant-droit connu.

A partir de là, face au défi du temps et de ses outrages, les emplacements et monuments édifiés sur les sépultures se dégradent lentement mais sûrement, et sont assaillis par les lichens, ronces ou autres herbes folles.

Pour autant, les services municipaux ne peuvent intervenir sur les lieux concédés en terme d'entretien puisqu'ils sont situés hors du champ d'action juridique de la commune (*sauf en cas de péril constaté*).

Voilà le problème auquel nous sommes confrontés dans le cimetière communal : des concessions visiblement abandonnées, souvent perpétuelles, pour lesquelles nous n'avons plus de contact avec les familles.

En fait, la solution consiste pour les communes à mettre en œuvre la procédure de reprise légalement prévue au Code Général des Collectivités Territoriales (*articles L.2223-4, L.2223-17 et 18, R.2223-12 et suivants*).

En résumé, il s'agit de constater de façon publique et incontestable, par procès-verbal, que les emplacements dégradés sont bel et bien abandonnés. Au terme d'une durée comprise entre 3 et 4 ans, la commune pourra reprendre les terrains.

En début de procédure, puis durant tout son déroulement, les listes d'emplacements concernés seront consultables en Mairie et en Préfecture ou Sous-Préfecture, de manière à ce que tout ayant-droit éventuel puisse être informé.

Les sépultures concernées sont également piquetées avec un petit panneau destiné à informer les familles et à leur permettre de se manifester.

NOTE D'INFORMATION

Comme de nombreuses autres communes, la commune de WANDIGNIES HAMAGE tente d'améliorer la gestion de l'espace réservé au cimetière, afin de pouvoir y accorder de nouvelles concessions, de lui donner un aspect plus accueillant et de reconstituer ses archives. La Municipalité a décidé de recenser les sépultures délaissées existantes dans les cimetières, puis de mener une procédure de reprise de ces concessions abandonnées.

Ceci se fera dans le respect le plus strict de la légalité.

Ce document est destiné à mieux informer les familles sur chacun des points particuliers de cette opération.

LES CONCESSIONS REPUTEES ABANDONNEES :

Selon la législation, la commune peut reprendre une sépulture centenaire ou perpétuelle

- ayant plus de 30 ans d'existence,*
- dans laquelle aucune inhumation n'a eu lieu depuis moins de 10 ans,*
- qui présente un état d'abandon constaté, 2 fois à 3 ans d'intervalle.*

Les textes précisent seulement que cet état est apprécié par le Maire et fait l'objet de deux constats contradictoires avec les familles, à trois ans d'intervalle.

Les familles disposent donc d'un délai de 3 ans à partir du premier constat pour réaliser la remise en état. Elles peuvent également abandonner leurs droits sur la sépulture en remplissant une déclaration de désistement. Les ayants-droit connus sont avertis par lettre recommandée un mois avant les constats, dont le procès-verbal leur est notifié par la même voie.

A l'issue de ces 3 ans, si aucune amélioration n'est constatée, ces emplacements redeviennent la propriété de la commune, qui peut alors, selon leur état :

- soit les réhabiliter pour conserver le patrimoine et la mémoire de la commune*
- soit les détruire, pour éviter tout risque d'accident.*

La présente note affichée aux portes du cimetière et de la Mairie a pour but d'informer le plus largement possible les concessionnaires.

Sur les sépultures concernées une plaque portant l'inscription :

« Cette concession est susceptible d'être reprise. S'adresser en Mairie.

sera apposée. Le premier constat d'abandon sera fixé ultérieurement et ce n'est qu'à partir de cette date que le délai de 3 ans commencera à courir.

LISTE PREALABLE

Le Maire de WANDIGNIES HAMAGE, Monsieur Jean-Michel SIECZKAREK,

Vu les articles L.2213-9, L.2223-17, L.2223-18, R.2223-6 et R.2223-12 à R.2223-21 du Code Général des Collectivités Territoriales

INFORME

Qu'il sera procédé au constat de l'état d'abandon des sépultures désignées ci-après, dont les concessions ont notoirement plus de 30 ans d'existence, sans inhumation depuis plus de 10 ans.

Le mardi 22 mars 2022 à 10 h 00

Au cimetière de la commune

Considérant qu'il est indispensable de prendre toutes les mesures jugées utiles et opportunes pour maintenir l'ordre matériel, la sécurité et la décence dans le cimetière communal,

Toutes personnes désireuses de conserver leurs droits sur une ou plusieurs tombes, peuvent par simple remise en état, arrêter la procédure engagée.

Le Maire invite les descendants ou successeurs des concessionnaires à se présenter au cimetière ou à se faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Numéro emplacement	Numéro de concession	Nom du concessionnaire	Personne(s) inhumée(s)
1	42	DELECROIX Malvina	DELECROIX Victor PENNEQUIN Marie Anne DELECROIX Jules DELECROIX Victor DELECROIX Malvine
2		Acte de Notoriété	DUCOUVENT Alphonse LECOCQ Apoline DUCOUVENT Irène
3		TISON Léonard	TISON Léonard BEAUFORT Louise TISON Léonard
4		Acte de Notoriété	Aucune information
5		Acte de Notoriété	Aucune information
6		Acte de Notoriété	LAMBERT Gustave LECOMPTE Sophie LAMBERT Gustave
7		Acte de Notoriété	Aucune information
8		Acte de Notoriété	Aucune information

9	338	BRABANT Marguerite	BEROUD Eugénie BRABANT Marguerite
10	339	ARTIGUE Marie	MOTHE Célestin ARTIGUE Marie
11		Acte de Notoriété	Aucune information
12		Acte de Notoriété	FAIDHERBE Gilberthe
13		Acte de Notoriété	Aucune information
14		Acte de Notoriété	Aucune information
15		Acte de Notoriété	MARTIN Marie THERY Marie
16		Acte de Notoriété	MOUY Irma
17	13	GOSSART Clément	GOURDIN Léone GOSSART Clément JOSSON Angélique LARY Emile GOSSART Gaston
18		Acte de Notoriété	CAUVEZ Eloi CHEVALIER Honorine CARTIGNY Maria CAUVEZ Emile DUPONT Marguerite
19		Acte de Notoriété	DELROT Adeline
20		Acte de Notoriété	LESUR Jean Baptiste GARREZ Césarine GARREZ Joseph DUMONT Victorine GOSSART Marie
21	111	COVAIN Jacques	COVAIN Jacques
22		Acte de Notoriété	Famille BERTEN BRIEZ
23	126	BONFISSUTO Carméla	LA GRECA Angélo BONFISSUTO Carméla
24		Acte de Notoriété	Aucune information
25		Acte de Notoriété	GOSSART Victorine GARREZ Léontine GARREZ Marie
26		Acte de Notoriété	Aucune information
27		Acte de Notoriété	BAILLIEZ Adèle Catherine BAILLIEZ Virginie LESUR Séraphine BAILLIEZ Augustin
28	3	BRICE Auguste	BRICE Madeleine
29		Acte de Notoriété	Aucune information
30		Acte de Notoriété	Aucune information
31		Acte de Notoriété	Aucune information
32		Acte de Notoriété	Aucune information
33		Acte de Notoriété	Aucune information
34		Acte de Notoriété	Aucune information
35		Acte de Notoriété	Aucune information
36		Acte de Notoriété	TIERCET Maria
37		Acte de Notoriété	VILLAIN Emile
38		Acte de Notoriété	Aucune information
39	1b	VANDERBERGHE	DUPONT Edouard
40		Acte de Notoriété	FAIDHERBE Victoire VANDERBERGHE Charles
41		Acte de Notoriété	Aucune information
42		Acte de Notoriété	LESUR Joseph
43	37	TRUANT Amélie	Aucune information
44		Acte de Notoriété	Famille FAIDHERBE DUBOIS

45	203	DEWAMBRECHIES Pierre François	DESCARPENTRIES Marguerite DEWAMBRECHIES François
46		Acte de Notoriété	Aucune information
47		Acte de Notoriété	LESUR Françoise LESUR Charles
48		Acte de Notoriété	DELAHAYE Michel CARMELET Pauline DELROT
49		Acte de Notoriété	LEMAIRE Arthur
50		Acte de Notoriété	BRIDOUX Rosalie
51	98	LESUR GOSSART Joseph	GOSSART Marie LESUR Joseph
52	287	GOSSART LESUR François	LESUR Alphonse